



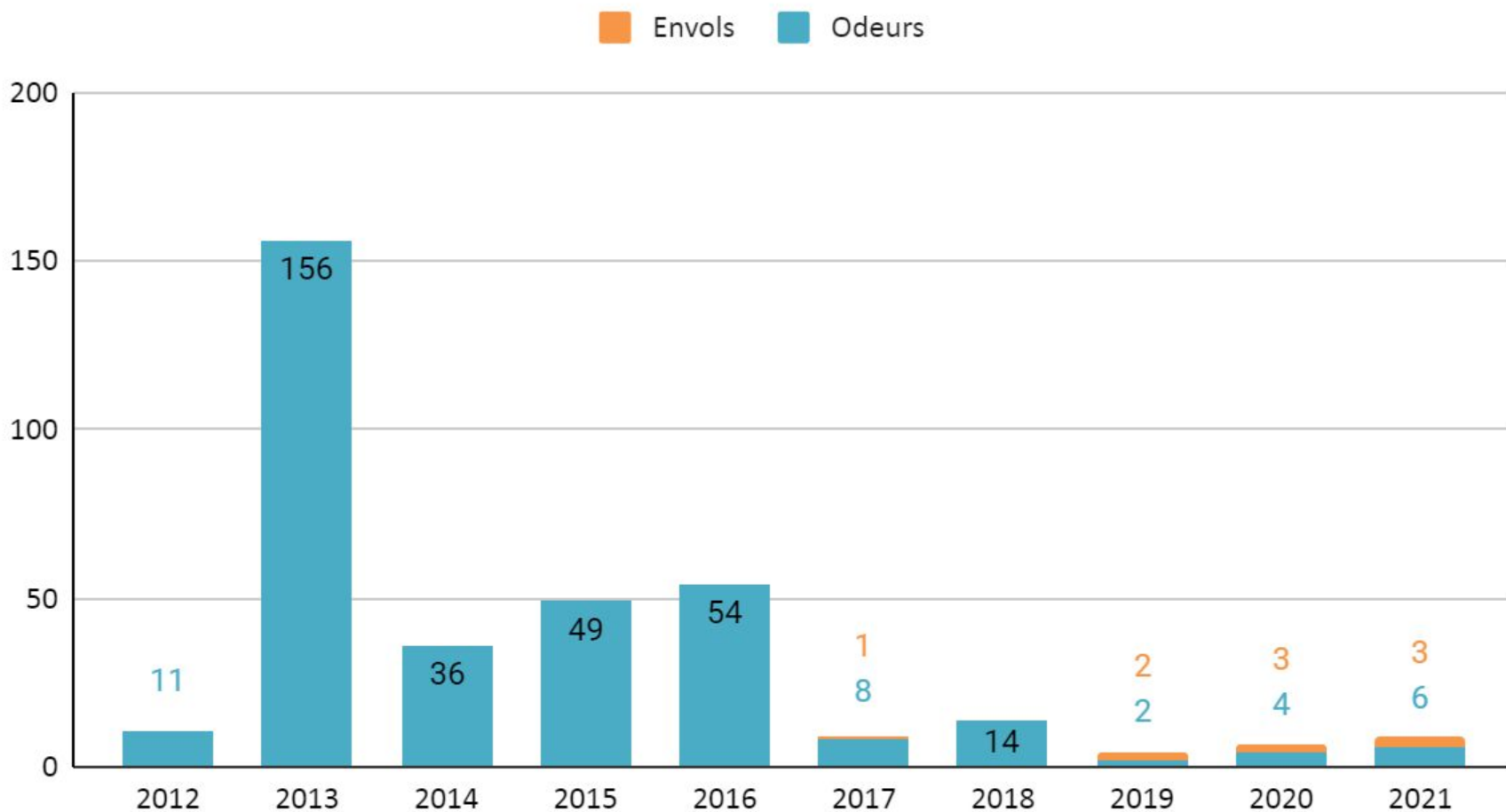
VALOR'CAUX SUIVI & GESTION des PLAINTES

Site de Brametot

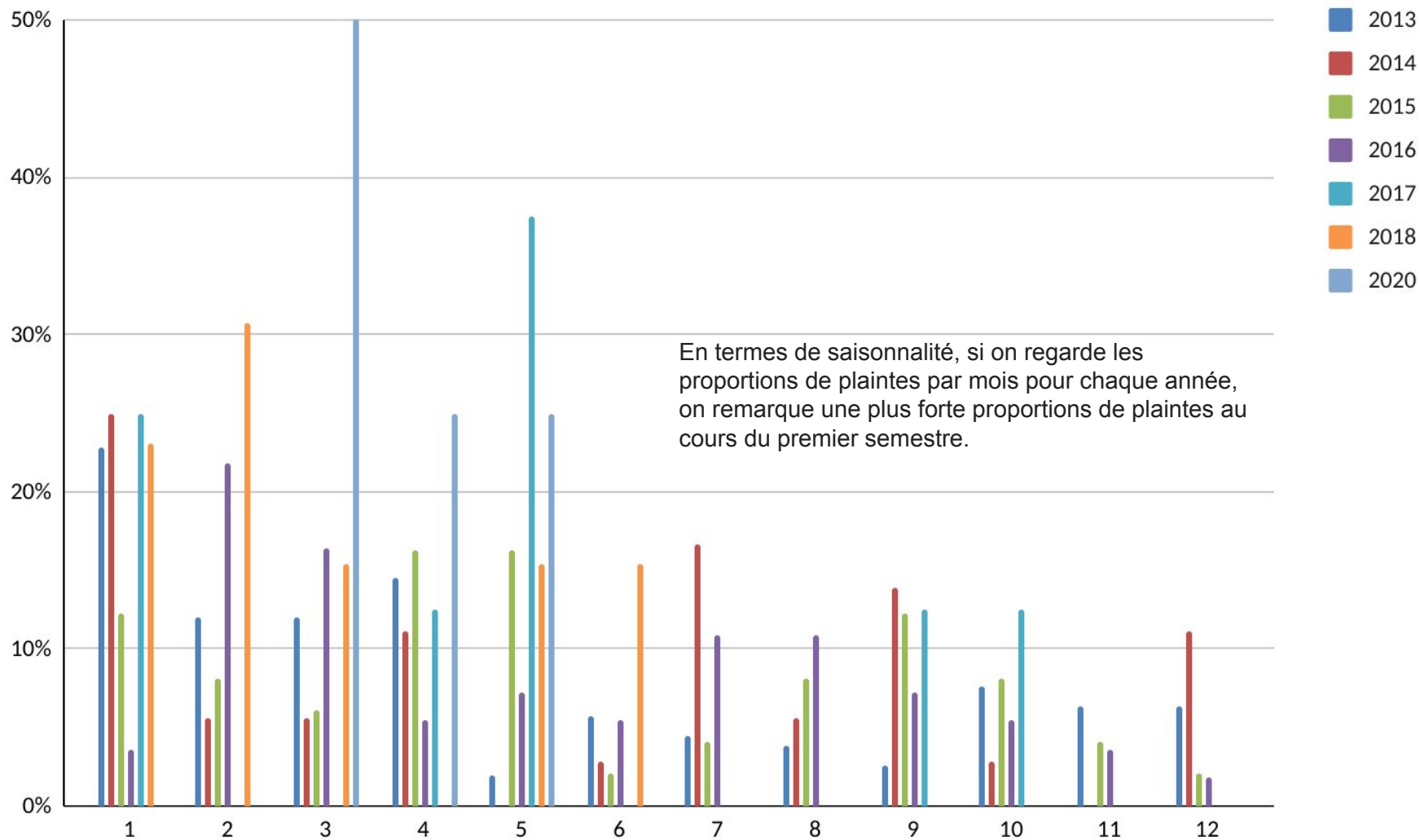


SUIVI des PLAINTES

Odeurs et Envols



SUIVI des PLAINTES



FOCUS T1 2021

Date	OBJET	LOCALISATION	METEO
13-Jan	ODEURS	BRAMETOT	vent faible (inversion) WNW jusqu'à 8:30
24-Feb	ENVOLS	VENESTANVILLE	vents forts (rafales 30 km/h) SSE veille idem
25-Feb	ENVOLS	TOCQUEVILLE	cf conditions 23 et 24/02
1-Mar	ODEURS	VENESTANVILLE, TOCQUEVILLE, BRAMETOT, AUTIGNY	vent faible (<2 m/s) orienté SE + inversions en soirée (après 20 h)
9-Mar	ODEURS	TOCQUEVILLE	inversion en soirée (après 20 h) brise NW
9-Mar	ODEURS	VENESTANVILLE	inversion en soirée (après 20 h) brise SW après 21h30
10-Mar	ODEURS	VENESTANVILLE	vent faible (2 m/s) mais rafales (30 km/h) SE (*)
12-Mar	ENVOLS	VENESTANVILLE	vents forts NW (rafales 50 km/h) le 11 et 12/03
30-Mar	ODEURS	AUTIGNY	vent très faible (inversion)

(*) plainte peu cohérente avec les conditions météo locales

PLAN d' ACTIONS de LIMITATION des ENVOLS

Actions préventives :

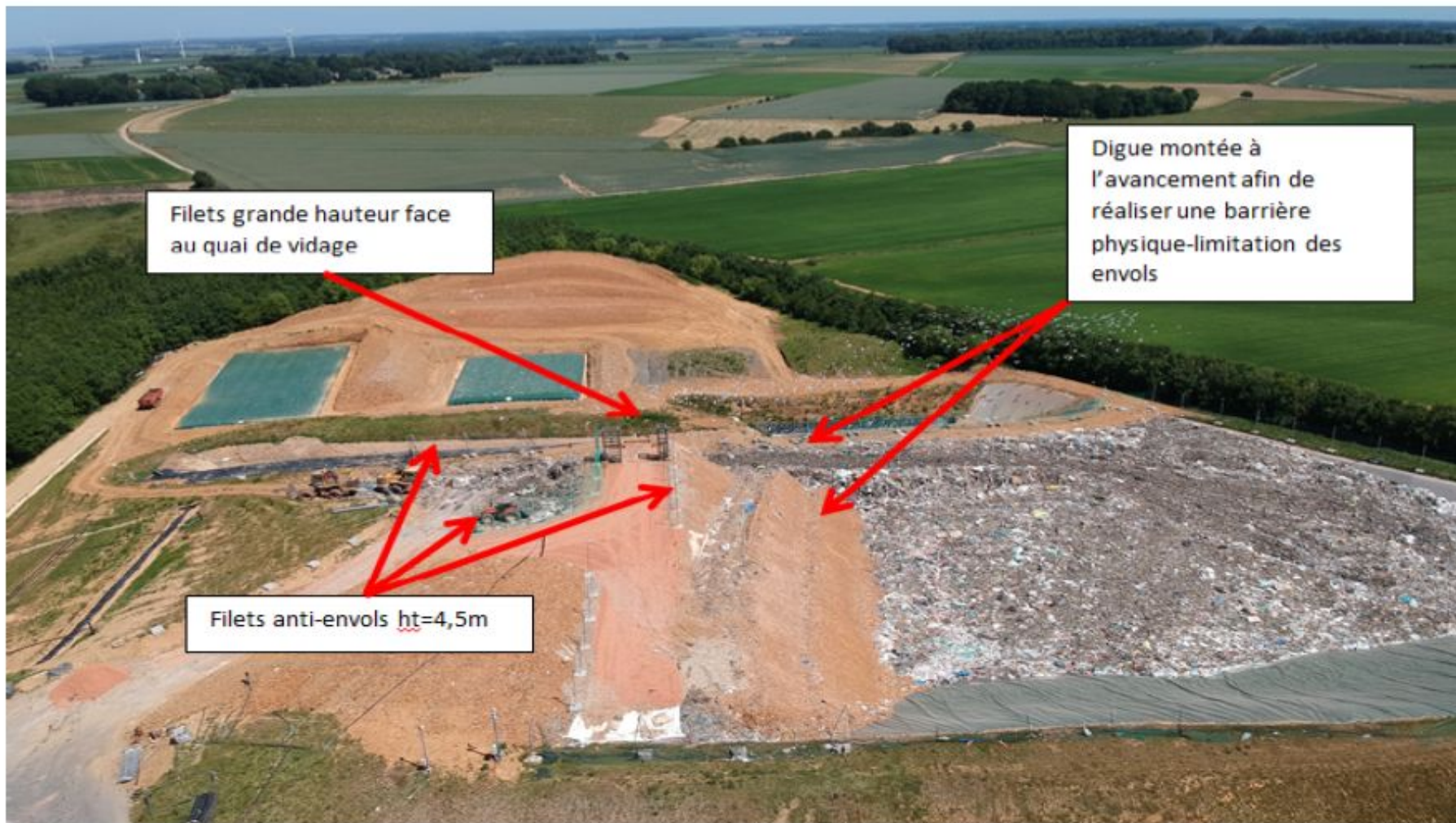
- Portes du bâtiment tri de l'usine fermées autant que possible,
- Balayage mécanique de l'UTOM et du CSDU 2 fois par mois,
- Filets anti-envols autour de la zone exploitée du casier 4,
- Enfouissement organisé de manière à limiter les risques d'envols :
 - Confinement en périphérie,
 - Optimisation du compactage,
 - Matériaux de recouvrement.
- Prise en compte des conditions météo :
=> Réduction de 50% des apports lors de l'épisode venteux du 11 & 12 mars 2021

⇒ A FAIRE: Elaboration d'une procédure de gestion anticipée des apports en cas d'évènements tempétueux

Actions curatives :

- Ramassage régulier des envols aux environs du site :
 - Derniers en date : 12 et 13 mars, du 25 février au 3 mars.

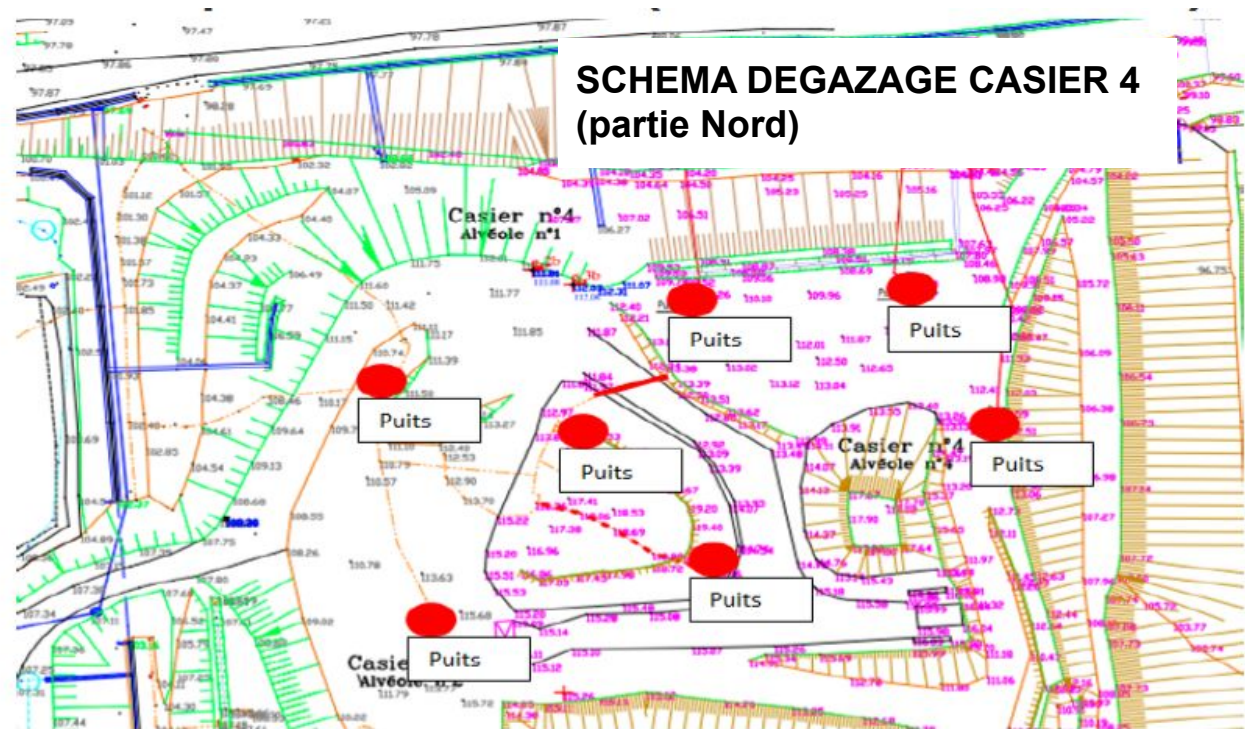
PLAN d' ACTIONS de LIMITATION des ENVOLS



PLAN d' ACTIONS : LIMITATION NUISANCES OLFACTIVES

Actions préventives :

- Densité du maillage de puits et dégazages horizontaux,
- Efficience de la mise en dépression du réseau,
- Disponibilité du cogénérateur et de la chaudière de secours.

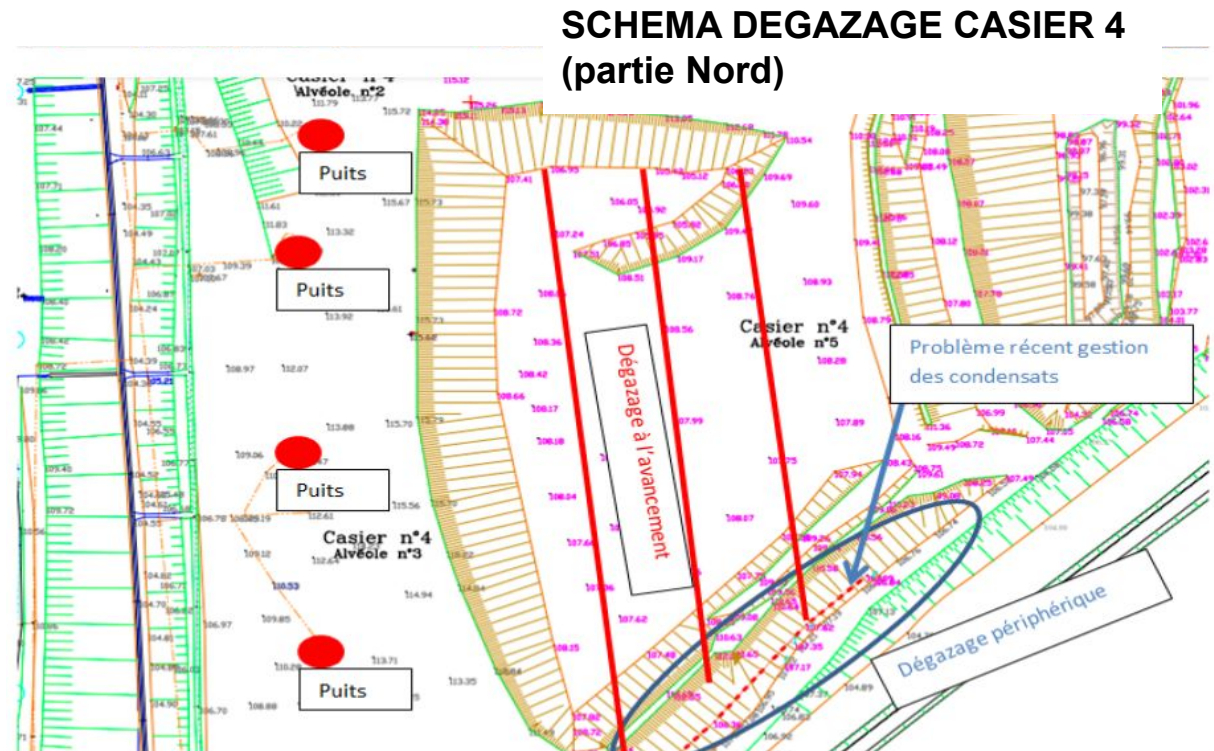


PLAN d' ACTIONS : LIMITATION NUISANCES OLFACTIVES

Actions curatives :

- Plaintes du 9 mars dernier liées à un problème de condensats sur une canalisation biogaz

□ Travaux correctifs réalisés le 10 mars 2021 avec information auprès des plaignants.



PLAN d' ACTIONS : LIMITATION NUISANCES OLFACTIVES

Actions curatives :

- Odeur de biogaz relevée au niveau de la piste sur l'alvéole 4.4

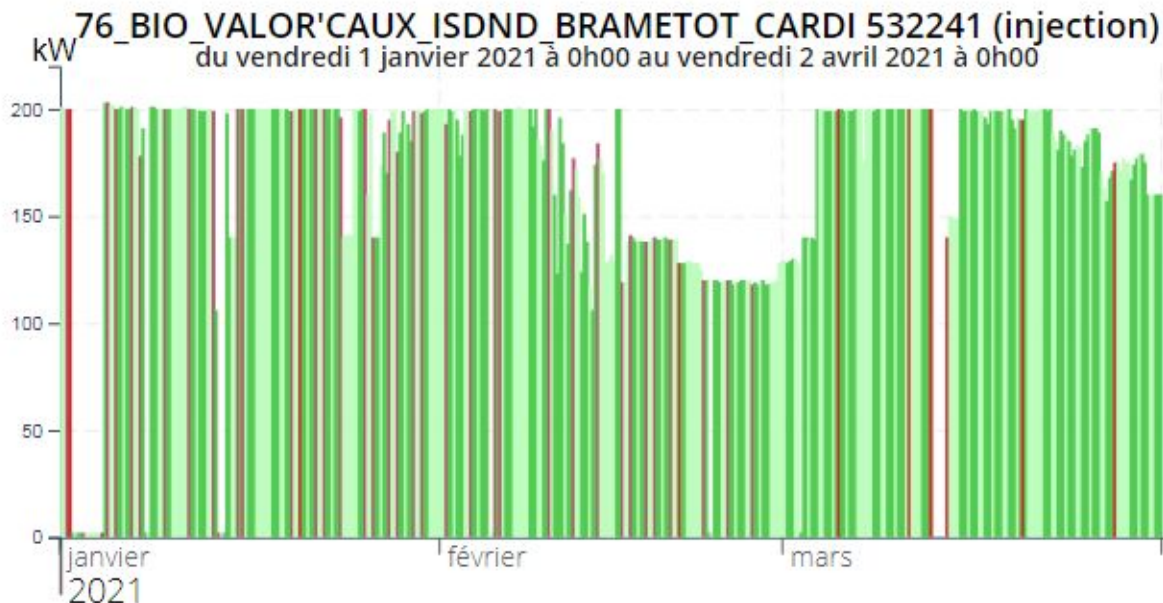
□ Mise en place d'un drain en PEHD au droit de la zone émissive.



PLAN d' ACTIONS : LIMITATION NUISANCES OLFACTIVES

Actions curatives :

- Coupures récurrentes de courant causant des arrêts intempestifs du moteur de cogénération.
- Signature d'un nouveau contrat au 1er Février pour lequel le fournisseur d'électricité doit limiter le nombre de coupures.



FOCUS PLAINTES ODEURS du 31 mars & 1er avril

Des opérations de contrôle et réglage du réseau de dégazage de l'ISDND sont réalisées fréquemment. Un précédent réglage réseau, réalisé le 25 mars, a permis d'optimiser le dégazage notamment au niveau des drains situés au sud de l'alvéole 4-5 qui était perfectible.

Lors d'un contrôle effectué le jeudi 1er avril, nous avons identifié qu'un raccord s'était déboité sur un puits de l'alvéole 4-4 (raccord sous couverture).

Cette zone était donc devenue émissive faute d'une bonne mise en dépression.

Les travaux de remise en état ont été réalisés immédiatement.

En tout état de cause, cet incident est survenu à posteriori du réglage effectué le 25 mars.

Parallèlement, l'aérotherme de refroidissement du moteur de cogénération de l'ISDND étant hors service depuis fin février (en attente de fourniture), les températures relativement élevées de ces derniers jours nous ont contraint à réduire à 80% son régime de fonctionnement depuis le mardi 30 mars à 17h00.

=> Cette marche dégradée, cumulée aux phénomènes importants d'inversion thermique (contraste journalier important de températures et absence de vent) sont potentiellement à l'origine des nuisances olfactives ressenties sur les communes avoisinantes.

=> Plan de progrès : étude technique pour doter rapidement le site d'une solution de traitement complémentaire au moteur de cogénération:

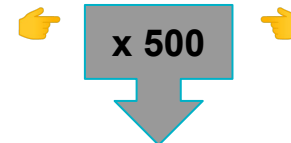
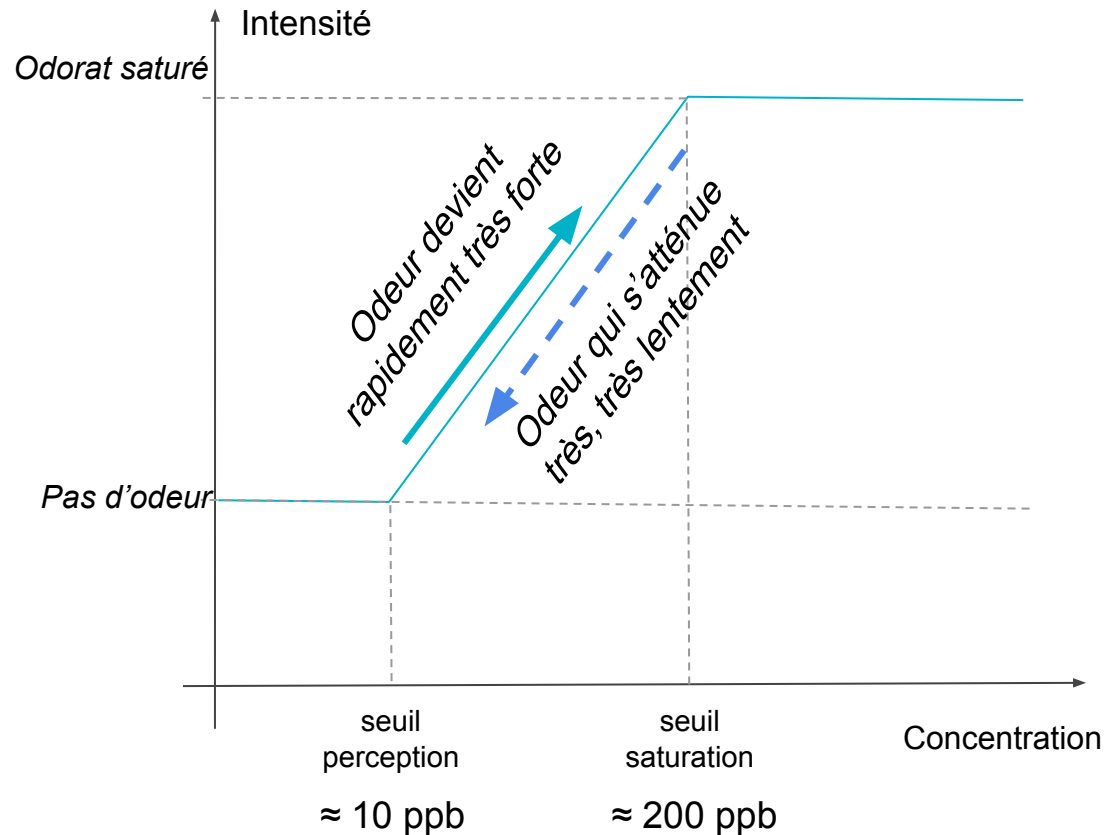
- petite torchère modulable
- utilisation de la chaudière sous réserve de consommer la chaleur excédentaire

Rappel : Sensibilité Odeurs liée à l'H2S

H2S est une molécule très odorante, que le nez humain est capable de percevoir à de très faibles concentrations.

Les capteurs rendent une mesure exprimée en ppb d'H2S qui sont dans la gamme de la sensibilité olfactive humaine :

- *seuil de perception* : autour de 10 ppb
en dessous de cette valeur, on peut considérer qu'il n'y a pas d'odeur.
- *seuil de saturation* : environ 200 ppb
au-delà, on ne fait plus la différence, l'odeur est très forte. Cette seconde valeur est également très faible : on passe rapidement d'une absence à une faible odeur, puis à une odeur forte.



Rappel : Valeurs Limites Exposition **Professionnelle**

- VME (8h) : 5 ppm = 5.000 ppb
- VLCT (15 min) : 10 ppm = 10.000 ppb

Rappel : Phénomènes d'inversion thermique

Les inversions se produisent en conditions anticycloniques.

Le jour, le gradient de température diminue avec l'altitude : il fait chaud au niveau du sol

→ l'air est ascendant et les odeurs sont facilement dispersées par le vent.

En soirée, le sol perd sa chaleur plus vite que l'air ce qui provoque une inversion du gradient de température. Il se crée un "toit thermique" qui fait obstacle à la dispersion des odeurs. L'atmosphère est stable et il n'y a pas ou peu de vent. La situation s'étend tout au long de la nuit.

→ formation d'une bulle d'odeur à proximité de la source.

Le matin, le sol se réchauffe, ce qui provoque une double inversion qui rabat les odeurs au plus proche du sol. Les différences de températures permettent l'apparition d'une légère brise qui étend la bulle, parfois sur de longues distances.

→ transport des odeurs concentrées jusqu'aux riverains éventuels

